



NATIONS UNIES
 CONSEIL
 DE SECURITE



Distr.
 GENERALE
 S/3791
 18 février 1957
 FRANCAIS
 ORIGINAL : ANGLAIS

QUESTION INDE-PAKISTAN

Colombie : Amendements au projet de résolution commun présenté par l'Australie, Cuba, les Etats-Unis d'Amérique et le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord (S/3787)

1. Remplacer le préambule par le texte suivant :
"Le Conseil de sécurité,
Rappelant ses résolutions antérieures et la lettre que le Premier Ministre de l'Inde a adressée le 20 décembre 1948 au Président de la Commission des Nations Unies pour l'Inde et le Pakistan;"
2. Modifier le paragraphe 1 du dispositif comme suit :
"Demande au Président du Conseil de sécurité, représentant de la Suède, d'examiner avec le Gouvernement indien et le Gouvernement pakistanais les propositions qui, à son avis, sont de nature à contribuer à l'application des mesures envisagées dans les résolutions du 13 août 1948 et du 5 janvier de la Commission des Nations Unies pour l'Inde et le Pakistan ou à créer d'autres conditions favorables à un règlement du problème, eu égard aux déclarations faites par les représentants du Gouvernement indien et du Gouvernement pakistanais, aux propositions relatives à l'emploi d'une force temporaire des Nations Unies, si les Parties y consentent, ou à la possibilité de soumettre le problème à la Cour internationale de Justice;"
3. Au paragraphe 3 du dispositif, remplacer la fin du texte actuel par les mots :
 "si possible au plus tard le 15 avril 1957;"
